



La Cause de Béatification du R. P. Pierre-Julien Eymard

On nous avertit de Rome que le mardi, 4 août prochain, dans la séance ordinaire tenue au Vatican, la Sacrée Congrégation des Rites se prononcera sur l'Introduction de la Cause du P. Pierre Julien Eymard, Fondateur de la Congrégation des Prêtres du Très Saint Sacrement.

L'Association des Prêtres Adorateurs doit son existence à cet homme de Dieu, qui avait tracé de sa main les premiers statuts d'une si belle Œuvre sacerdotale, répandue aujourd'hui dans le monde entier. Nous demandons à tous nos Confrères d'avoir une intention particulière dans leurs adorations du mois de juillet, et de prier spécialement le 3 et le 4 août, pour l'heureuse issue de la discussion qui aura lieu devant la Sacrée Congrégation des Rites.

Quand la décision prise par la Sacrée Congrégation en pareil cas est favorable, le Cardinal Préfet la soumet au Souverain Pontife pour qu'il signe la Commission de l'Introduction de la Cause ; et c'est à partir du moment où le Pape a donné cette signature que le Serviteur de Dieu porte officiellement le titre de " Vénérable."